



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 25

- Pouvoirs : 2

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 22 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Béatrice CROISILE (Ternay) a donné pouvoir à M. Mattia SCOTTI (Ternay)
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)

Excusée :

Mme Frédérique LEPERS (Simandres)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Martine JAMES (Communay)

**N°2025-100-8.3
29/09/2025**

Convention entre SYTRAL Mobilités et la CCPO pour la mise en accessibilité de points d'arrêt des réseaux de transport gérés par SYTRAL Mobilités

Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie, rappelle à l'assemblée que :

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération du Bureau Exécutif de SYTRAL Mobilités du 25 juin 2025 ;

Vu le bureau communautaire du 15 septembre 2025 ;

Considérant que les réseaux de transports en commun sont gérés par SYTRAL Mobilités ;

Considérant la restructuration du réseau Cars du Rhône (depuis le 1^{er} septembre 2025 le réseau TCL) qui se caractérise par un renfort de l'offre de transport et l'objectif d'améliorer les conditions de sécurité et d'accessibilité des points d'arrêt existants ;

Considérant que la CCPO en tant que gestionnaire de sa voirie communautaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt.

Considérant que la CCPO s'engage à ne pas modifier la finalité des ouvrages et aménagements ainsi réalisés.

Considérant que les aménagements réalisés seront intégrés au domaine viaire public routier dont la CCPO assure la gestion et l'entretien. Seuls les équipements de type poteaux d'arrêt sont propriété du SYTRAL et gérés directement par ce dernier.

Considérant que l'enveloppe financière maximale allouée par SYTRAL Mobilités est de 300 000 € permettant de réaliser 20 aménagements prévisionnels.

Considérant qu'en sa qualité de maîtrise d'ouvrage, la CCPO assurera le financement des travaux (TTC). Le SYTRAL procédera au remboursement du montant dépensé hors taxes après avoir réceptionné les justificatifs transmis par CCPO et jugé de la conformité des travaux réalisés.

Considérant qu'il convient d'établir une nouvelle convention, annexée à la présente délibération, définissant les modalités de réalisation et de financement des opérations d'aménagement des points d'arrêt sur le territoire de la CCPO.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec SYTRAL Mobilités pour la mise en accessibilité de points d'arrêt des réseaux de transport, annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs des exercices concernés.

Télétransmise en Préfecture le - 3 OCT. 2025
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 3 OCT. 2025

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président



The image shows a blue circular official stamp of the Communauté de Communes du Pionne. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIONNE' and 'PIONNE'. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that reads 'Ballelio'.